



FCRK
60 rue Vincent Jézéquel
29480 LE RELECQ-KERHUON

Coupon réponse à retourner à :
**FCRK – 60 Rue Vincent Jézéquel – 29480 – LE RELECQ
KERHUON**

Ou par mail : fcrkanimation@gmail.com

Je soussigné(e) :

NOM.....Prénom.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Pièce d'identité n° :

Délivré à Le :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Souhaitant exposer le dimanche 24 Novembre 2024 au Relecq-Kerhuon, reconnait avoir pris connaissance du règlement relatif aux vide-greniers et l'accepter, déclare connaître la provenance des biens exposés (ni volés, ni recelés).

Je réserve mètre(s) au prix de 3€50 le mètre.

Je réserve emplacement(s) portant au prix de 2€ chacun.

Pour que ma réservation soit prise en compte je joins à mon coupon réponse un chèque correspondant à la réservation de mon emplacement, à l'ordre du FCRK de €.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé ».

VIDE GRENIER

Dimanche 24 novembre 2024 – LE RELECQ KERHUON

Informations :

Contact : Stéphanie

Par mail : fcrkanimation@gmail.com

Sur le site Internet : www.fcrk.fr

Madame, Monsieur,

Le Football Club du Relecq Kerhuon organise un vide grenier le dimanche 24 novembre 2024. Il se déroulera à la salle Dumont d'Urville à l'Astrolabe à LE RELECQ KERHUON à partir de 9h00 et ce jusqu'à 17h00.

La salle sera mise à votre disposition à partir de 8h00 le dimanche matin. Dès votre arrivée nous vous demanderons une carte d'identité ou une carte professionnelle.

Le mètre linéaire par exposant est fixé à 3€50.

L'emplacement d'un portant (apporté par vos soins) est fixé à 2€.

Vous trouverez ci-joint un bulletin réponse à retourner pour le 15 novembre 2024 au plus tard.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Règlement :

1. Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers.
2. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
3. Seuls pourront exposer ceux qui auront fait parvenir leur bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement aux organisateurs pour le 15 novembre 2024.
4. Le FCRK établit le plan de la manifestation et attribue les emplacements.
5. L'accueil aura lieu de 8h00 à 9h00. Passée cette heure, le comité organisateur se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ni dédommagement d'aucune sorte.
6. Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol ...).
7. La restauration et vente de bonbons se feront exclusivement par le comité organisateur.
8. Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers.
9. Les exposants s'engagent à ne pas quitter la salle avant 17h, ainsi qu'à laisser leur emplacement à l'identique de leur arrivée.